

ANNEXE N° 1 À LA DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE APPLICABLE AU 1^{er} janvier 2018

COMPETENCES OBLIGATOIRES

Compétences	Définition de l'intérêt communautaire
Développement économique	
<i>Soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire</i>	<ul style="list-style-type: none"> • La gestion immobilière des locaux commerciaux figurant dans la liste des locaux ci-annexée. • Le développement du e-commerce et soutien à l'association gestionnaire de la plateforme. • Les actions de soutien de l'activité commerciale : <ul style="list-style-type: none"> ○ études de faisabilité de groupements de commerces de différentes natures en un même lieu de centre bourg et/ou de flux, hors zones d'activités, en cohérence avec le SCOT et le DAAC ; création et gestion des groupements de commerce de Chidrac, Charbonnier-les-Mines et Auzat-la-Combelle ; ○ aide aux petites entreprises du commerce de l'artisanat et des services en cofinancement de l'aide régionale, conformément au SRDEII ; ○ ingénierie d'accompagnement à la création, développement, transmission des entreprises ; ○ promotion des animations suivantes : journées européennes des métiers d'art, journées nationales du commerce de proximité. • La mise en place d'opération de type OCM (Opération Collective de Modernisation du commerce et de l'artisanat) ou tout dispositif s'y substituant.
Aménagement de l'espace communautaire	
<i>Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire</i>	<ul style="list-style-type: none"> • La ZAC de Lavour la Bèchade à Issoire. • La ZAC des Coustilles à Saint-Germain-Lembron. • La ZAC de Pré-Chavroche au Breuil-sur-Couze. • La ZAC Puits-Bayard, les Chambettes, à Auzat-la-Combelle. • La ZAC des Rivalets, à Saint Rémy-de-Chagnat.
Equilibre social de l'habitat	
<i>Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire</i>	<ul style="list-style-type: none"> • La création des opérations de logements engagés budgétairement avec les bailleurs sociaux en 2016 figurant dans la liste des opérations ci-annexée.
<i>Politique du logement d'intérêt communautaire</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Les logements d'intérêt communautaire figurant dans la liste des logements ci-annexée.
<i>Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Création/gestion de la Maison d'accueil de Saint-Cirgues.
<i>Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Programme d'Intérêt Général (PIG). • L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH - RU) du centre-ville d'Issoire. • Le dispositif d'aide au ravalement de façades

COMPETENCES OPTIONNELLES

Compétences	Définition de l'intérêt communautaire
Voirie	
<i>Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Les voiries dédiées desservant l'entrée d'une zone d'activité, dont la liste et les plans sont ci-annexés. • Les voiries de dessertes forestières dont la liste et les plans sont ci-annexés.

Parcs de stationnement	
<i>Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Le parc de stationnement de la gare de Parent.

Equipements culturels et sportifs	
<i>Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire</i>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les équipements suivants : <ul style="list-style-type: none"> - école de musique d'Issoire ; - maison des jeunes d'Issoire ; - médiathèque d'Ardes ; - le gymnase intercommunal de Champeix ; - la salle multi activité communautaire d'Ardes-sur-Couze ; - le centre aqualudique d'Issoire ; - la piscine d'Ardes-sur-Couze. ○ Les équipements sportifs/terrains de sport de Saint-Babel et Brenat.

Action sociale	
Compétences	Définition de l'intérêt communautaire
<i>Action sociale d'intérêt communautaire</i>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Analyse des besoins sociaux (ABS) du territoire à l'échelle du territoire de la future intercommunalité (obligation des CCAS/ CIAS). ○ Ingénierie d'accompagnement pour la création ou l'extension d'établissements d'accueil pour personnes âgées ou handicapées ; ainsi que les garanties d'emprunt anciennement contractées par les EPCI fusionnés. ○ Gestion des services de maintien à domicile publics et existants : <ul style="list-style-type: none"> - Service de portage de repas à domicile ; - Service d'Aide à domicile ; - Services de Soins Infirmiers à Domicile ; - Démarche de Service Polyvalent d'Aides et de Soins A Domicile (SPASAD) pour garantir une meilleure continuité d'organisation des services ; - Service de bricolage et jardinage, handi-sitting, service de visite à domicile, service d'aide aux aidants, portage de livres à domicile ainsi que Transport accompagné sur les communes d'Aulhat-Flat, Bansat, Bergonne, Brenat, Eglise-neuve-des-Liards, Issoire, Lamontgic, Le Broc, Les Pradeaux,

	<p>Orbeil, Parentignat, Perrier, Saint-Martin-des-Plains, Saint-Quentin-sur-Sauxillanges, Saint-Remy-de-Chagnat, Saint-Yvoine, Sauxillanges, Sugères, Usson, Varennes-sur-Usson, Vodable.</p> <ul style="list-style-type: none">○ Relais du Programme Départemental d'Insertion (PDI) par la conception et la mise en œuvre d'un programme territorial d'insertion Sociale et Professionnelle, en particulier la gestion d'Ateliers en Chantier d'Insertion (ACI).○ La gestion du Foyer de Jeunes Travailleurs d'Issoire.
--	--